



## MISE À JOUR SUR L'ÉTAT DU STOCK DE HOMARD (*HOMARUS AMERICANUS*) DANS LA ZONE DE PÊCHE DU HOMARD 38 POUR 2025

### CONTEXTE

La Direction de la gestion des ressources de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une mise à jour sur l'état du stock de homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 38. La présente réponse des Sciences sur les pêches découle de l'examen par les pairs régional du 29 janvier 2026 sur la mise à jour de l'état du stock de homard d'Amérique dans les ZPH 36 et 38.

### AVIS SCIENTIFIQUE

#### État du stock

- L'indice de la biomasse commerciale du homard dans la ZPH 38 est de 1 826,9 tonnes (t) pour 2025, soit environ 5,3 fois le point de référence limite (PRL; 342,5 t).

#### Tendances du stock

- Les débarquements dans la ZPH 38 affichent une tendance à la baisse depuis l'atteinte du sommet de la série chronologique en 2016. Les débarquements de 2 438 t observés durant l'année terminale correspondent à 43 % du sommet des débarquements de 2016.
- Les captures par unité d'effort (CPUE) ont diminué depuis l'atteinte du sommet de la série chronologique en 2016; les estimations actuelles sont comparables à celles de 2013. Il y a probablement une hyperstabilité de l'indice des CPUE.
- L'indice de la biomasse commerciale provenant de relevés est stable depuis 2022. L'estimation de la biomasse commerciale de 2025 correspond à 52 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique.
- La mortalité par pêche relative a diminué fortement de 2000 à 2003, demeurant faible et variable pour le reste de la série chronologique. La mortalité par pêche relative est probablement sous-estimée en raison des prélèvements illégaux et non déclarés.

#### Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- Dans la baie de Fundy, l'augmentation des températures et les changements de la salinité de l'eau ont une incidence sur le développement du homard et la productivité de l'écosystème. Ces changements, combinés à l'acidification des océans, auront des répercussions sur la productivité, la phénologie, la répartition et la capturabilité du homard.
- En plus des changements de fond à long terme des conditions environnementales, les événements extrêmes à court terme (p. ex. les vagues de chaleur marines) peuvent influencer davantage sur le rendement de la pêche.

**Avis sur le stock**

- Le stock de homard de la ZPH 38 est géré au moyen de mesures constantes depuis la fin des années 1990 jusqu'au début des années 2000, mais les indicateurs du stock ont fluctué pendant cette période. Les indicateurs primaires et secondaires sont supérieurs aux moyennes à long terme, mais inférieurs à ceux observés durant les récentes périodes de forte productivité. La biomasse commerciale est supérieure au PRL.

**BASE DE L'ÉVALUATION****Détails de l'évaluation****Année d'approbation de l'approche d'évaluation**

2024 (Cook *et al.*, sous presse)

**Type d'évaluation**

Mise à jour de l'année intermédiaire

**Date de l'évaluation la plus récente**

- Dernière évaluation complète : février 2025 (MPO 2025)
- Dernière mise à jour de l'année intermédiaire : septembre 2023 (MPO 2023)

**Approche d'évaluation du stock**

- Catégorie générale : fondée sur des indices
- Catégorie spécifique : fondée sur des indices (y compris les indices dépendants de la pêche et les indices indépendants de la pêche)

La biomasse commerciale associée à un PRL est l'indicateur primaire pour le homard de la ZPH 38. Les indicateurs secondaires comprennent les débarquements, l'effort, les CPUE, la mortalité par pêche relative et les anomalies de température au fond.

**Renseignements généraux sur le stock, l'écosystème et la pêche**

La pêche du homard dans la ZPH 38 est une pêche au casier à effort contrôlé dans la partie inférieure de la baie de Fundy (figure A1 de l'annexe A). Elle se déroule du deuxième mardi de novembre jusqu'au 29 juin de l'année suivante. Une pêche estivale est autorisée dans la partie ouest de la ZPH 38. Elle se déroule en dehors de la saison de cette ZPH, dans la zone 38B, qui est également connue comme la zone contestée parce que le Canada et les États-Unis la revendiquent comme faisant partie de leurs eaux territoriales. Les pêcheurs qui détiennent un permis pour la ZPH 38 sont admissibles à l'obtention d'un permis de pêche pour la zone 38B. La saison de pêche dans la ZPH 38 chevauche des années civiles et, dans le présent document, l'année de clôture de la saison est utilisée pour désigner l'année de la saison (p. ex. la saison de pêche 2024 s'échelonne de 2023 à 2024). (Cook *et al.*; sous presse; MPO 2022a).

**Hypothèse relative à la structure du stock**

Le stock de homard de la ZPH 38 fait partie de la grande population de homard regroupant les individus du plateau néo-écossais, du golfe du Maine et de la baie de Fundy. La ZPH 38 constitue une unité de gestion et ne représente pas une unité biologique. La structure du stock dans la baie de Fundy n'est pas entièrement comprise, mais les connaissances actuelles indiquent que la région abrite des individus regroupés en sous-composantes liées par la

migration des adultes et la dérive des larves. Les indices de la biomasse sont tirés d'analyses spatiales intégrant les données des zones adjacentes. Toutefois, le PRL de la ZPH 38 est estimé indépendamment des données des ZPH adjacentes.

### Points de référence

- Point de référence limite (PRL) : estimation de la biomasse commerciale de 342,5 t (Cook *et al.*; sous presse), qui est une approximation pour la  $B_{rétablissement}$  ( $B_{rétablissement}$  étant la biomasse la plus faible à partir de laquelle le stock s'est rétabli).
- Point de référence supérieur du stock (PRS) : non disponible. Il devrait être déterminé dans le cadre d'un processus distinct.
- Taux d'exploitation de référence (TER) : non disponible.
- Point de référence cible (PRC) : non disponible.

### Données

- Bordereaux de vente de la pêche commerciale (débarquements et débarquements par navire, de 1990 à 2025).
- Données des journaux de bord de pêcheurs commerciaux (effort et CPUE, de 2006 à 2025).
- Données sur la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) et sur la pêche de subsistance modérée (débarquements, de 2023 à 2025).
- Relevés côtiers au chalut ciblant le homard (nombre de prises et fréquence selon la longueur, de 2000 à 2025).
- Relevés d'été sur l'écosystème menés par un navire de recherche du MPO (nombre de prises et fréquence selon la longueur, de 2000 à 2025).
- Relevés au chalut du Northeast Fisheries Science Centre (nombre de prises et fréquence selon la longueur, de 2000 à 2024).
- Relevés côtiers au chalut effectués par le département des Ressources marines du Maine et du New Hampshire (nombre de prises et fréquence selon la longueur, de 2000 à 2025).

Changements dans les données : La validation des données est un processus continu; des corrections ont été apportées aux coefficients d'étalonnage des relevés par navire de recherche et un filtrage des données antérieures des relevés côtiers au chalut ciblant le homard a été effectué depuis la dernière évaluation. Ces mises à jour ont modifié la forme des indices de la biomasse commerciale et de la mortalité par pêche relative, mais n'ont pas changé la conclusion sur l'état du stock (voir la description et les figures connexes à l'annexe B).

## ÉVALUATION

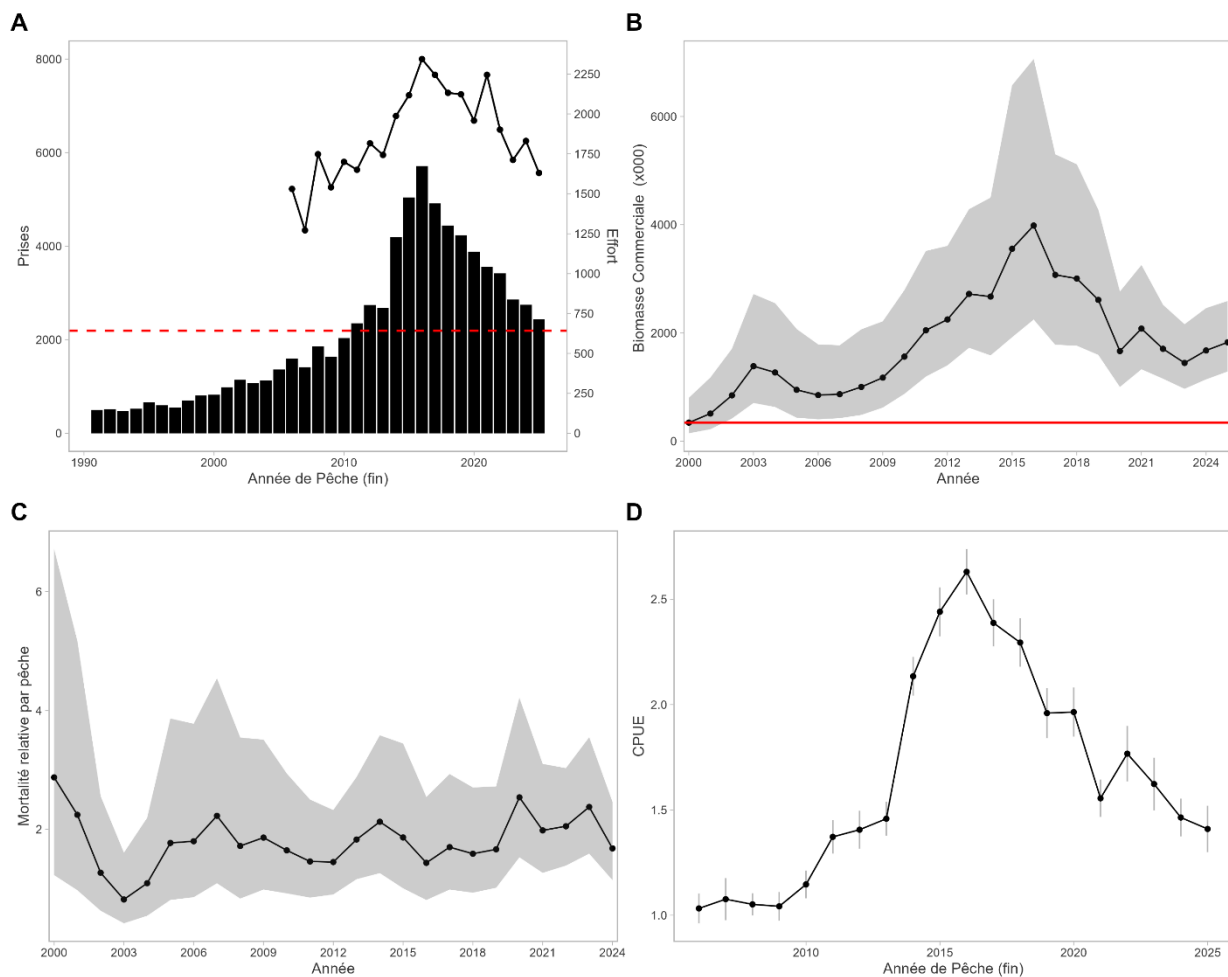


Figure 1. Zone de pêche du homard 38. (A) Débarquements (prises en tonnes, barres) et effort de pêche (en milliers de casiers levés, ligne pleine) et médiane des débarquements sur 30 ans (ligne pointillée horizontale et rouge). (B) Indice de la biomasse commerciale (points et ligne noire pleine) avec un intervalle de confiance à 95 % (zone ombragée grise) d'après les relevés combinés, et point de référence limite (ligne horizontale rouge pleine); l'année représente la biomasse pour la saison associée aux données utilisées pour établir l'estimation de la biomasse avant la pêche de l'année à venir. (C) Estimations de la mortalité par pêche relative (débarquements/biomasse commerciale) d'après le modèle fondé sur les relevés combinés (points et ligne pleine), avec un intervalle de confiance à 95 % (zone ombragée grise). (D) Captures par unité d'effort (CPUE) de la pêche commerciale en kilogrammes par casier levé (kg/casier levé) par année (points et ligne) avec un intervalle de confiance à 95 % (lignes verticales).

Tableau 1. Débarquements saisonniers dans la zone de pêche du homard (ZPH) 38 de 2001 à 2025 et captures par unité d'effort (CPUE) en kilogrammes par casier levé (kg/casier levé) de 2006 à 2025. Un tiret (—) indique l'absence de données de journal de bord.

| Saison de<br>pêche | Débarquements<br>(t) | CPUE<br>(kg/casier levé) |
|--------------------|----------------------|--------------------------|
| 2001               | 984                  | —                        |
| 2002               | 1 145                | —                        |
| 2003               | 1 073                | —                        |
| 2004               | 1 133                | —                        |
| 2005               | 1 363                | —                        |
| 2006               | 1 595                | 1,03                     |
| 2007               | 1 413                | 1,08                     |
| 2008               | 1 855                | 1,05                     |
| 2009               | 1 638                | 1,04                     |
| 2010               | 2 035                | 1,15                     |
| 2011               | 2 352                | 1,37                     |
| 2012               | 2 741                | 1,41                     |
| 2013               | 2 682                | 1,46                     |
| 2014               | 4 196                | 2,13                     |
| 2015               | 5 045                | 2,44                     |
| 2016               | 5 711                | 2,63                     |
| 2017               | 4 915                | 2,39                     |
| 2018               | 4 442                | 2,29                     |
| 2019               | 4 231                | 1,96                     |
| 2020               | 3 882                | 1,96                     |
| 2021               | 3 563                | 1,56                     |
| 2022               | 3 422                | 1,77                     |
| 2023               | 2 857                | 1,62                     |
| 2024               | 2 750                | 1,46                     |
| 2025               | 2 438                | 1,41                     |

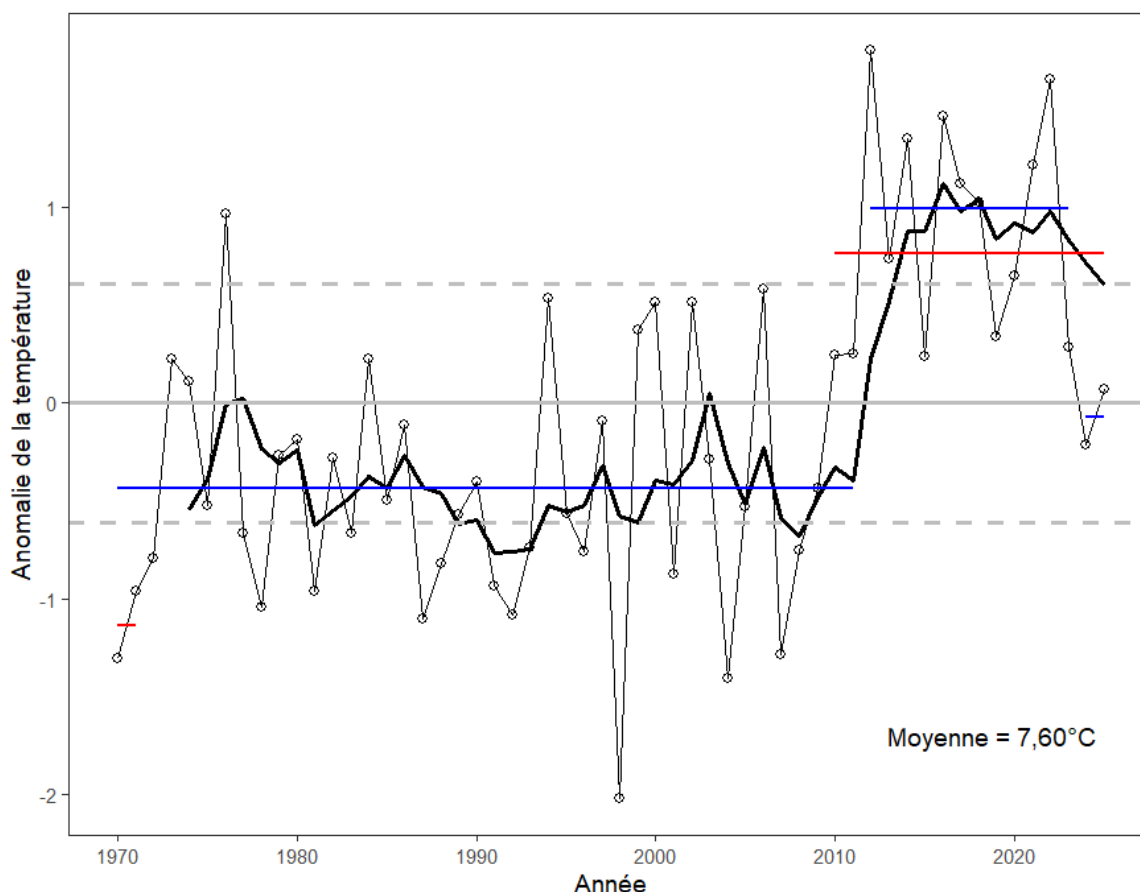


Figure 2. Série chronologique des anomalies de température au fond au mois de juillet (lignes fines avec cercles) et série filtrée des moyennes mobiles sur cinq ans (ligne noire épaisse) pour la division 4X de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), tirées des relevés d'été sur l'écosystème menés par un navire de recherche du MPO et des relevés côtiers au chalut ciblant le homard. La ligne horizontale pleine représente la moyenne de 1991 à 2020 et les lignes tiretées représentent l'écart-type de  $\pm 0,5$ . L'analyse des changements de régime découle de l'exécution de la méthode de façon chronologique (ligne horizontale bleue) et antichronologique (ligne horizontale rouge) pour les données de la série.

## État du stock et tendances

### Débarquements, effort et CPUE

Les débarquements ont plus que doublé entre 2010 et 2016, atteignant 5 711 t. Depuis 2016, les débarquements ont diminué de façon constante, tout en demeurant supérieurs au creux des 30 dernières années de 551 t (1997), et ils s'approchent de la médiane sur 30 ans de 2 193 t. Les débarquements de l'année terminale correspondent à 43 % du sommet des débarquements de 2016 de 5 711 t, et la moyenne actuelle sur 3 ans (2 682 t) est cohérente avec les débarquements de 2013 (figure 1A et tableau 1). Dans la ZPH 38, les estimations de l'effort de pêche (total des casiers levés) et les CPUE ont diminué depuis 2016 (figure 1A). Il y a probablement une hyperstabilité de l'indice des CPUE, indiquant que cet indice ne reflète pas la biomasse de homard disponible (Cook *et al.*; sous presse).

L'effort et les débarquements associés aux pêches commerciales communautaires ont été déclarés et inclus dans les données sur les débarquements commerciaux. Pour la période de mai 2024 à mai 2025, les débarquements à des fins ASR déclarés dans les ZPH 35 à 38 étaient de 23,1 t. La proportion de l'ensemble des prélèvements à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38 que représentent les débarquements déclarés est inconnue. Les prélèvements à des fins ASR ne sont pas inclus dans le total des débarquements, ni les taux de prises. De plus, cinq communautés autochtones ont obtenu l'accès au homard grâce à des ententes sur la pêche à des fins de subsistance convenable dans les ZPH 35 à 38. Cette pêche a lieu pendant la saison de pêche commerciale pour chaque ZPH; les débarquements déclarés pour 2025 dans les ZPH 35 à 38 étant de 46,3 t.

### **Biomasse commerciale**

Selon l'indice de la biomasse commerciale, estimé à partir des données de plusieurs relevés au moyen d'une approche de modélisation spatiotemporelle (Cook *et al.*; sous presse), le sommet de la série chronologique de 3 985,1 t de homards a été atteint en 2016, suivi d'un déclin jusqu'en 2020. L'indice de la biomasse commerciale a été stable de 2020 à 2025 (moyenne de 1 733,5 t). L'indice de 2025 représente 46 % du sommet de 2016 et 52 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique. L'indice de la biomasse commerciale de 2025 représente l'estimation de la biomasse avant la pêche pour la saison de pêche 2026. L'estimation de la biomasse commerciale de 2025 est de 1 826,9 t, soit 5,3 fois le PRL de 342,5 t (figure 1B).

### **Mortalité par pêche relative**

La mortalité par pêche relative est un indice estimé du taux d'exploitation, calculé comme un rapport entre les données sur les débarquements et la biomasse provenant de relevés combinés. Cet indice a fortement diminué de 2000 à 2003. Il est demeuré faible et variable pour le reste de la série chronologique. La mortalité par pêche relative est probablement sous-estimée en raison des prélèvements illégaux et non déclarés (figure 1C).

### **Recrutement**

Aucun indice du recrutement du homard n'est disponible pour la ZPH 38.

## **Historique de gestion**

La pêche du homard dans la ZPH 38 est une pêche à effort contrôlé assortie de mesures de gestion constantes, notamment la délivrance de permis à accès limité, l'établissement d'un nombre de casiers donné par permis, une saison à durée déterminée, la taille minimale réglementaire et la remise à l'eau obligatoire des homards marqués d'une encoche en forme de « V » ou des femelles œuvées. Les titulaires de permis pour les ZPH 36 et 38 ont accès à la ZPH 37 conformément aux conditions de permis. Les débarquements associés à la ZPH 37 ont été attribués à la ZPH indiquée sur le permis. Depuis la saison de pêche 2023, le MPO a mis en place une ligne de démarcation pour séparer les zones d'accès pour les titulaires de permis commerciaux de la ZPH 36 et de la ZPH 38. Cette limite a été mise en place à titre de condition de permis pour les pêches commerciales communautaires, pour la saison 2025. Elle est considérée comme provisoire.

Dans la région des Maritimes du MPO, le Ministère remet des documents sur le prélèvement de homard aux participants à la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38, où la pêche peut avoir lieu à la fois pendant la saison commerciale et en dehors de celle-ci. Les mesures de gestion relatives à la pêche à des fins ASR peuvent être différentes de celles associées à la pêche commerciale (MPO 2022b). La couverture et les renseignements quantitatifs associés

aux déclarations sur les débarquements à des fins ASR varient selon le titulaire de permis. À ce jour, certaines déclarations sur les prélèvements à des fins ASR ont été reçues, et la déclaration de ces données continue de s'améliorer. Les débarquements à des fins de subsistance convenable sont actuellement déclarés au niveau des regroupements, et l'exactitude des déclarations devrait augmenter à mesure que les pêcheurs se familiariseront avec les exigences en matière de déclaration et que de nouveaux outils de déclaration seront déployés.

### Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

Le réchauffement des eaux dans la division 4X de l'OPANO (figure A1 de l'annexe A) est évident de 2012 à 2022; les températures étaient ensuite plus fraîches de 2023 à 2025, s'approchant davantage de la moyenne de la période de 1991 à 2020. Les modèles de projection des conditions climatiques montrent des hausses continues des températures de la surface et au fond pour les eaux de la division 4X de l'OPANO (figure 2), ce qui a des répercussions sur la phénologie du homard, la connectivité des larves, le recrutement et l'incidence de maladies. Les anomalies de température, telles que les vagues de chaleur marines ou les vagues de froid, peuvent exacerber les répercussions écosystémiques sur la ressource du homard.

Des changements dans le moment et l'ampleur des épisodes de prolifération du phytoplancton et du zooplancton se produisent déjà, et le réchauffement dans le golfe du Maine a été lié au déclin de l'espèce de zooplancton *Calanus finmarchicus*, qui est une espèce proie clé pour les larves de homard. Ces changements prévus dans l'abondance et le moment de prolifération du zooplancton peuvent réduire la disponibilité de la nourriture pour les larves et le succès du recrutement du homard. L'acidification des océans a déjà entraîné une baisse du pH de l'eau de mer sur le plateau néo-écossais. Les premiers stades larvaires du homard sont sensibles au stress environnemental, et les juvéniles des premiers stades semblent être les plus vulnérables à la diminution du pH, laissant supposer une réduction de la valeur adaptative des juvéniles et des répercussions possibles sur le recrutement. Bien que le réchauffement et l'augmentation de la salinité en profondeur puissent atténuer temporairement les déclins de la saturation en carbonate de calcium chez les adultes, les zones littorales essentielles aux premiers stades biologiques pourraient ne pas bénéficier de la même atténuation. Le réchauffement, l'acidification des océans et la disponibilité variable de la nourriture devraient avoir une incidence sur les stocks de homard de multiples façons, bien que l'ampleur de ces répercussions demeure incertaine.

### SOURCES D'INCERTITUDE

Auparavant, les estimations de l'abondance du stock étaient fondées sur le rendement de la pêche, plus particulièrement sur les CPUE commerciales. Au cours des dernières années, les CPUE ont affiché des tendances d'hyperstabilité parce qu'elles sont demeurées élevées même lorsque la biomasse a diminué; la fiabilité des CPUE en tant qu'indicateur de la santé du stock a donc diminué (Cook *et al.*; sous presse). La transition vers des mesures indépendantes de la pêche (estimations de la biomasse fondées sur des relevés) utilisées dans le nouveau cadre d'évaluation du stock peut contribuer à éliminer cette hyperstabilité dépendante de la pêche. Cependant, ce changement représente des difficultés en matière de comparaison des évaluations actuelles suivant le nouveau cadre et des évaluations antérieures qui étaient fondées sur les CPUE.

L'échantillonnage inégal de l'habitat potentiel du homard représente une source d'incertitude relative aux approches utilisées lors des relevés au chalut. Une augmentation de la couverture

des relevés pourrait atténuer cette incertitude. Le probable déplacement de homards entre les zones d'évaluation introduit une autre source d'incertitude relative à l'estimation de l'abondance de l'espèce dans les ZPH. Les prélèvements illégaux et non déclarés contribuent à l'incertitude relative aux estimations du taux d'exploitation, car les débarquements déclarés pourraient ne pas refléter les véritables niveaux de prélèvement de homard.

La saison de pêche dans la zone 38B a lieu en été, en dehors de la saison de pêche dans la ZPH 38, ses prélèvements provenant du même stock. Les débarquements de la zone 38B ont une incidence sur la compréhension des prélèvements réels du stock de homard de la ZPH 38 et sur l'interprétation de la mortalité par pêche relative.

## LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

| Nom                          | Organisme d'appartenance                          |
|------------------------------|---------------------------------------------------|
| Shelley Armsworthy           | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Melanie Barrett              | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Adam Cook                    | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Kristian Curran              | MPO, Sciences, région de la capitale nationale    |
| Cheryl Denton                | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Verna Docherty               | MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes |
| David Hardie                 | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Lei Harris                   | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Kelsey Hayden                | MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes |
| Victoria Howse (responsable) | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Clara Montreuil              | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Shannan Murphy               | MPO, Sciences, région de la capitale nationale    |
| Daphne Themelis              | MPO, Sciences, région des Maritimes               |
| Susan Thompson               | MPO, Sciences, région de la capitale nationale    |
| Ben Zisserson                | MPO, Sciences, région des Maritimes               |

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Cook, A., Howse, V., Asselin, N., Armsworthy, S., Denton, C., Gurney-Smith, H., Tam, J.C., White, L., et Quinn, B. Sous presse. Évaluation du cadre pour le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard 35 à 38. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc.de rech.

MPO. 2022 a. [Zones de pêche du homard 27 à 38 : Plan de gestion intégrée des pêches](#).

MPO. 2022b. [Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles](#).

MPO. 2023. [Mise à jour de l'état des stocks de homard \(\*Homarus americanus\*\) dans les zones de pêche du homard \(ZPH\) 36 et 38 pour 2023](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des sci. 2023/041.

MPO. 2026. [Évaluation du stock de homard \(\*Homarus americanus\*\) dans la zone de pêche du homard 38 en 2024](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2026/002.

## ANNEXE A

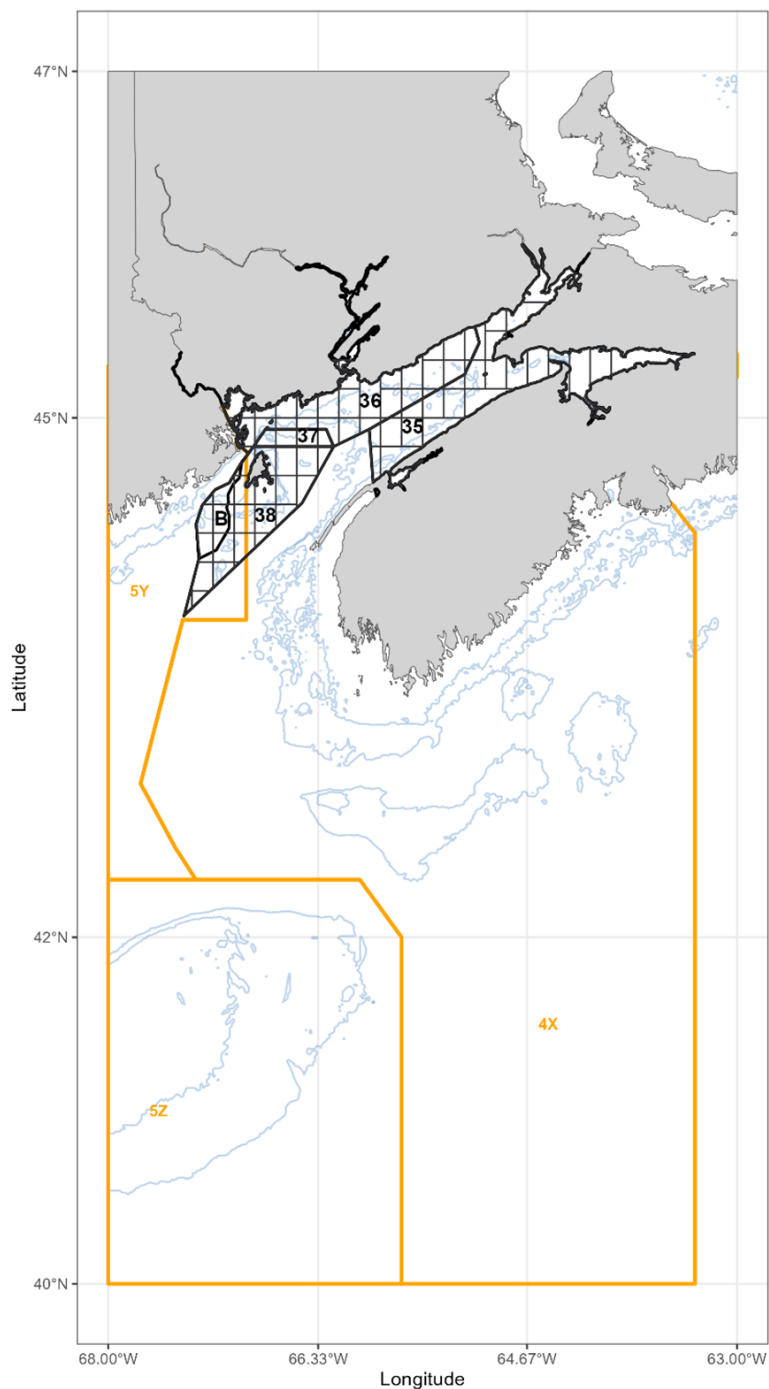


Figure A1. Carte des zones de pêche du homard (ZPH) 35 à 38 et de la zone 38B avec les grilles de déclaration dans les journaux de bord (petits carrés noirs) dans la baie de Fundy, et les divisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui les chevauchent (limites orange).

## ANNEXE B

En 2024, un processus d'examen scientifique par les pairs a été mené pour élaborer un cadre d'évaluation des stocks de homard d'Amérique dans les zones de pêche du homard (ZPH) 35 à 38 (voir Cook *et al.*; sous presse). Au cours de cet examen par les pairs, des indices d'abondance et de biomasse pour la pêche commerciale du homard dans ces zones ont été élaborés à l'aide de plusieurs approches de modélisation. L'approche de modélisation acceptée consistait à utiliser un modèle spatiotemporel qui intègre les données accessibles des relevés au chalut indépendants de la pêche pour les ZPH ciblées ainsi que pour les zones adjacentes. Compte tenu des incertitudes entourant l'accessibilité des données des relevés et des changements potentiels apportés à ces données, une approche axée sur la sélection et la validation des modèles a été adoptée, plutôt qu'une structure de modèle prescrite. Cette approche permet à l'équipe d'évaluation d'évaluer les modèles et de fournir un avis transparent, sans avoir à planifier un nouveau cadre d'évaluation des stocks (Cook *et al.*; sous presse) lorsque des changements mineurs dans les données se produisent.

Au cours de la préparation des mises à jour sur l'évaluation du stock pour 2025 dans les ZPH 35, 36 et 38, deux problèmes ont été soulignés avec l'ensemble de données des relevés au chalut :

1. Problèmes liés à la mise en œuvre des coefficients d'étalonnage des relevés par navire de recherche du MPO pour les années de données les plus récentes
2. Manque de fréquences selon la longueur du homard à toutes les stations de relevés côtiers au chalut ciblant le homard avant 2013.

Au cours de l'exécution du cadre et de l'évaluation, les stations avec des prises de homard, mais sans fréquence selon la longueur, ont été exclues des analyses, car les prises ne pouvaient pas être réparties uniquement selon les tailles commerciales. À l'inverse, toutes les stations sans prises de homard ont été incluses, ce qui a biaisé les données. Dans la présente mise à jour, les stations de relevés côtiers au chalut ciblant le homard avant 2013 sans prises de homard ne sont conservées que si le protocole d'échantillonnage avait généré une fréquence selon la longueur.

Après la correction des données, les méthodes de sélection des modèles approuvées (Cook *et al.*; sous presse) ont été appliquées (tableau B1 et figure B1). Le modèle *m6* avec des splines de base variables dans le temps pour la profondeur et des effets de relevé fixes a été choisi, car il était le plus faible pour le critère d'information d'Akaike, l'erreur quadratique moyenne, l'erreur absolue médiane et la somme des logarithmes du rapport de vraisemblance négatifs (tableau B1). De plus, il n'y avait pas de tendances spatiales ou temporelles dans les résidus simulés (figure B1).

Les indices mis à l'échelle pour le domaine spatial global ont montré des tendances semblables aux résultats présentés lors de la dernière évaluation (MPO 2025) (figure B2), à l'exception de la partie antérieure de la série chronologique, où l'inclusion des « zéros supplémentaires » dans l'évaluation précédente a biaisé négativement l'indice. Bien que la biomasse dans le domaine spatial soit demeurée relativement constante, les tendances de la biomasse dans certaines ZPH ont été touchées dans une plus grande mesure (figure B3). Les ZPH 35 et 36 ne contiennent que des données provenant des relevés par navire de recherche du MPO et des relevés côtiers au chalut ciblant le homard. Par conséquent, les changements apportés à ces ensembles de données ont eu une plus grande incidence sur les tendances modélisées pour les ZPH 35 et 36. En revanche, la ZPH 38 comprend également les données des relevés côtiers au chalut du Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) et du département des

Ressources marines du Maine et du New Hampshire, de sorte que les tendances de la biomasse ont été moins touchées par l'approche actualisée utilisée dans la présente mise à jour.

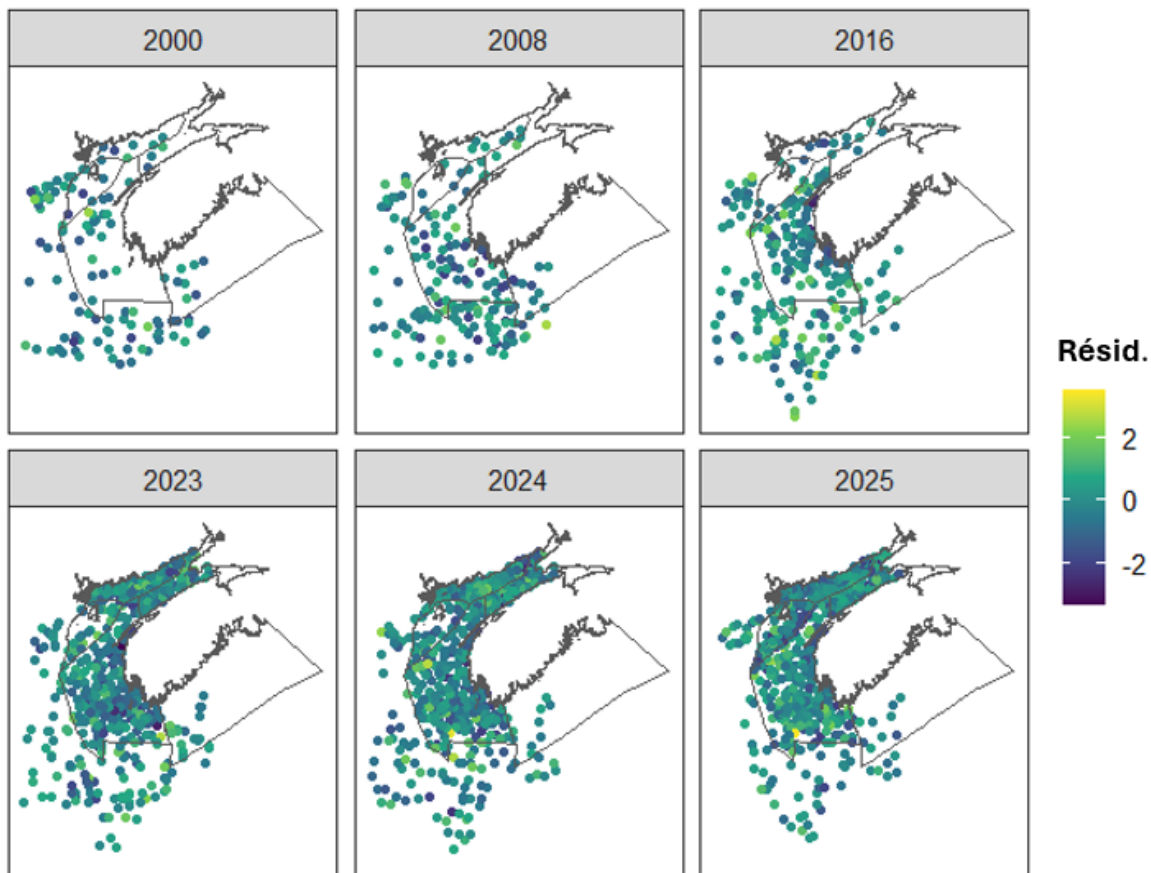


Figure B1. Sélection des années pour l'affichage des résidus du modèle spatiotemporel sélectionné (m6) utilisé pour décrire la biomasse commerciale dans les évaluations des stocks des zones de pêche du homard 35, 36 et 38.

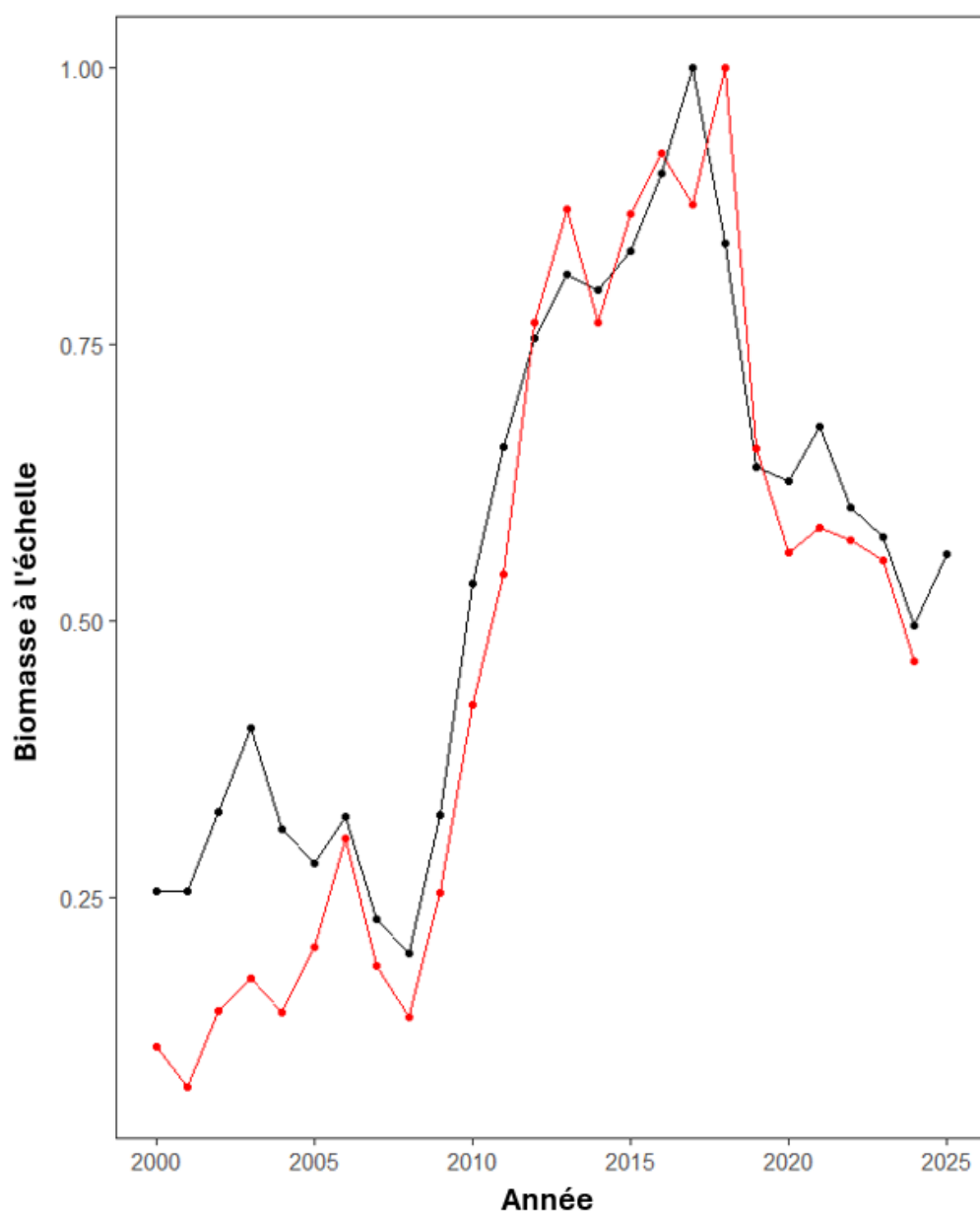


Figure B2. Tendances des indices de la biomasse commerciale dans l'ensemble du domaine du modèle à partir des cycles d'exécution 2025 (en rouge) et 2026 (en noir).

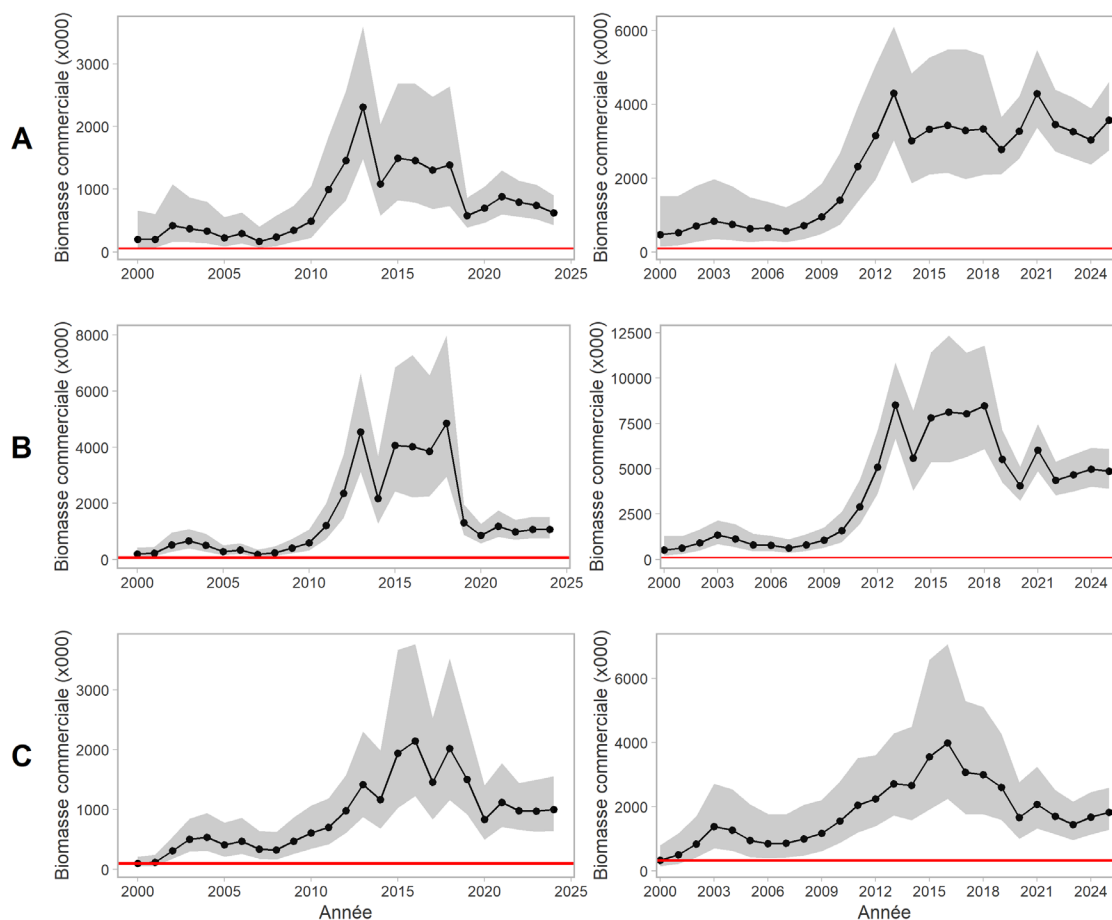


Figure B3. Comparaison des indices de la biomasse du homard de taille commerciale (ligne noire) avec un intervalle de confiance à 95 % (zone ombragée grise) et les points de référence limites estimés (lignes rouges) des ZPH 35, 36 et 38 (haut, milieu, bas) entre l'évaluation de 2025 (à gauche) et la mise à jour de 2026 (à droite).

Tableau B1. Critères de sélection des modèles pour l'évaluation du stock de homard de la baie de Fundy (c.-à-d. les ZPH 35 à 38). CIA = critère d'information d'Akaike, log-v = logarithme du rapport de vraisemblance, EAM = erreur absolue médiane, EQM = erreur quadratique moyenne, RCCH = relevés côtiers au chalut ciblant le homard; MNH = Maine et New Hampshire, NEFSC = Northeast Fisheries Science Center. Pour obtenir plus de détails sur le modèle, voir Cook et al. (sous presse).

| Modèle | Formule                                                                                      | Variable dans le temps                              | CIA   | Somme<br>log-v | EAM_<br>test | EQM_<br>test |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------|----------------|--------------|--------------|
| m3     | n ~ échelle.profondueur + RCCH_Automne +<br>MNH_Automne + MNH_NEFSC_Automne                  | S.O.                                                | 83541 | -41 844        | 652          | 2 780        |
| m4     | n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne +<br>MNH_NEFSC_Automne                                    | ~ 1 + échelle.profondueur                           | 83530 | -41 837        | 650          | 2 763        |
| m6     | n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne +<br>MNH_NEFSC_Automne                                    | ~ 1 + bs1 + bs2 + bs3 + bs4 +<br>bs5                | 83494 | -41 852        | 645          | 2 731        |
| m7     | n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne +<br>MNH_NEFSC_Automne                                    | ~ 1 + bs1 + bs2 + bs3 + bs4                         | 83497 | -41 839        | 646          | 2 743        |
| m9     | n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne +<br>MNH_NEFSC_Automne                                    | ~ 1 + échelle.profondueur +<br>échelle.profondueur2 | 83529 | -41 846        | 648          | 2 751        |
| m10    | n ~ 0 + s(échelle.profondueur, année) +<br>RCCH_Automne + MNH_Automne +<br>MNH_NEFSC_Automne | ~ 1                                                 | 83529 | -41 851        | 651          | 2 774        |

**CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :**

Centre des avis scientifiques (CAS)  
Région des Maritimes  
Pêches et Océans Canada  
1, promenade Challenger, C.P. 1006  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Courriel : [DFO.MaritimesCSA-CASMaritimes.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.MaritimesCSA-CASMaritimes.MPO@dfo-mpo.gc.ca)

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/)

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-662-31421-9 N° cat. Fs70-7/2026-025F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre  
du ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2026. Mise à jour sur l'état du stock de homard (*Homarus americanus*) dans la zone de  
pêche du homard 38 pour 2025. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2026/025.

*Also available in English:*

DFO. 2026. *Stock Status Update of Lobster (Homarus americanus) in Lobster Fishing Area 38  
for 2025. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2026/025.*